



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 16 décembre 2024

Président : Madame KOENDERS
Secrétaire de séance : Madame BALSON
Convocation envoyée le 6 décembre 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 51
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Christine MARTIN	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Vincent TESTORI	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Stéphanie MODDE
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Kildine BATAILLE	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Philippe THIRION
Madame Delphine BLAYA	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Valérie TEISSEIRE
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Pierre PRIBETICH

Membres absents :

Monsieur David HAEGY	Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Madame Kildine BATAILLE
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Madame Elizabeth REVEL pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : FINANCES

Débats sur les orientations générales du projet de budget primitif pour 2025

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « *[le] maire présente au conseil municipal [...] un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. [...]* ».

« Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport [...] comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. »

Conformément aux dispositions cumulées des articles L.2312-1 et L.5217-10-4 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget primitif, et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local, ainsi que les objectifs financiers et priorités de la municipalité pour la construction du projet de budget primitif 2025, sont notamment détaillés dans le rapport sur les orientations budgétaires, annexé à la délibération.

Ce rapport constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2025 de la commune.

Vu loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 106 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et L.5217 - 10 - 4 ;

Considérant, conformément aux instructions de la préfecture de la Côte-d'Or, que l'article L.5217-10-4 susvisé est applicable à la Ville de Dijon, collectivité ayant exercé son droit d'option pour adopter le référentiel budgétaire et comptable M57 ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la Ville de Dijon, approuvé par délibération du conseil municipal du 17 juin 2021 ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2025, annexé à la délibération ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **de prendre acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) de la Ville de Dijon pour l'exercice 2025 dans le cadre de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2024 ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN	POUR : 57	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	

**Mélanie BALSON,
Secrétaire de séance**

**Nathalie KOENDERS,
Maire de Dijon**